Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

No. FDS : 2064
V001.6

Bref Cuisine/Keuken

Révision: 12.06.2012
Date d'impression: 22.10.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Bref Cuisine/Keuken

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Nettoyants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Belgium N.V.
16, Avenue du Port/Havenlaan 16
B-1080 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Directive 1999/45/EC (DPD) :
Pas de classification toxicologique.
Pas de classification environnementale

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):
Phrases S:
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité aiguë 4; Cutané H312 Corrosion cutanée 1B H314 Toxicité aiguë 4; Oral H302
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	>= 1- < 5 %	Irritation oculaire 2 H319 Liquides inflammables 2 H225
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	216-700-6		>= 0,1- < 1 %	Irritation cutanée 2; Cutané H315 Blessure ou irritation grave des yeux 1 H318 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400

Jusqu'au 1er juin 2015 et pour autant que cette information soit disponible, la classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) concernant les substances sera établie. L'absence d'information sur la classification de danger d'une substance ne signifie pas que cette substance ne soit pas classée. Au cas où aucune information sur la classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) n'est fournie, il convient de se référer à la classification édictée par la Directive 67/548/CEE.

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

Substances dangereuses selon la DPD (EC) No 1999/45:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	>= 1 - < 5 %	Xn - Nocif; R20/21/22 C - Corrosif; R34
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	>= 1 - < 5 %	F - Facilement inflammable; R11
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	216-700-6		>= 0,1 - < 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50 Xi - Irritant; R38, R41

Pour le texte intégral des phrases R indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Déplacer la victime à l'air libre.En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation occulaire temporaire (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement).

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique
En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique
En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique
En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)
En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimousse (Diméticone ou Siméticone)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contamination de la peau, laver abondamment à l'eau et au savon; soigner.
Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C
Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
Belgique

Composant	ppm	mg/m³	Type	Catégorie	Remarques
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	3	7,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	1	2,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ETHANOLAMINE 141-43-5			Désignation de peau	Résorption via la peau	BE/OEL
ETHANOLAMINE 141-43-5	3	7,6	Valeur Courte Durée		BE/OEL
ETHANOLAMINE 141-43-5	1	2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
ALCOOL ÉTHYLIQUE 64-17-5	1.000	1.907	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc..). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

Aspect	liquide faiblement visqueux, clair incolore
Odeur	citronné
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	10,9 - 11,2
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	98 °C (208.4 °F)Le produit n'entretient aucunement la combustion.
Température de décomposition	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,997 - 1,001 g/cm3
Densité en vrac	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Viscosité (cinématique)	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Solubilité qualitative	Non applicable
Température de solidification	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.970 mg/kg	oral		rat	
Alcool éthylique 64-17-5	LD50	13.700 mg/kg	oral		rat	
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.025 mg/kg	dermal		lapins	
Alcool éthylique 64-17-5	LDLo	20.000 mg/kg	dermal		lapins	

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	1 - 5 mg/l	inhalation	4 h	rat	
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	124,7 mg/l	inhalation	4 h	rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif		lapins	
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif		lapins	
Alcool éthylique 64-17-5	Category II		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	88 mg/kg	oral : alimentation		rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	> 250 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
	NOEC	1.221 mg/l	Fish		Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	14,2 g/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	LC50	10 - 100 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	85 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	9.268 - 14.221 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	EC50	10,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	15 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	> 5.000 mg/l	Algae	7 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	EC50	0,82 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Alcool éthylique 64-17-5	facilement biodégradable	aérobie	80 - 85 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
oxyde de dodécyldimethylamine 1643-20-5	facilement biodégradable	aérobie	82 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	-1,91		25 °C		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Alcool éthylique 64-17-5	-0,31				

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R11 Facilement inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.